



DEL- 2023 -0017

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 16**

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION AU
TITRE DE LA
DOTATION
D'EQUIPEMENT DES
TERRITOIRES
RURAUX (DETR)**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le 30 Mars
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Mars 2023

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M
GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M
BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme FONTENEAU C.,
Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT
B., M SOURISSEAU B.

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., M BAUDRY M., Mme CLÉRO
V., M DUGUÉ V., Mme PASQUEREAU C.,

POUVOIRS : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.
Mme CLÉRO V. a donné pouvoir à M EVIN P.
Mme PAQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme BARON B.

SECRETAIRE : Mme LAMBERT B.

Le projet de la périscolaire est co- construite avec le bureau Loom Architecte.

L'estimation de travaux pour la deuxième tranche s'élève à **848 485.46 € HT.**

Il est ensuite donné lecture des subventions obtenues :

- Une subvention du conseil départemental
- Une subvention du conseil régional
- Une subvention de la CAF

Ce projet sera financé par les subventions obtenues, par un emprunt et par de l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des coûts et financement :

- **APPROUVE** LE PROJET tel qu'il est présenté,

- **CHARGE** le Maire pour solliciter la subvention auprès de la Préfecture pour la DETR pour la tranche 2

- **MANDATE** le Maire ou son adjoint délégué pour l'envoi du dossier correspondant, Et signature des pièces.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST
Le - 3 AVR. 2023

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : - 3 AVR. 2023

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

